



Constitution d'une réserve de recrutement statutaire et contractuelle d'Agents Techniques D7 pour le Bureau d'Etudes Bâtiment

Raison d'Être

- L'agent technique travaille à la rédaction de cahier spécial des charges et le suivi des travaux bâtiment qui en découle.
- L'agent technique assure la gestion technique des installations et le suivi des interventions.

Positionnement de l'emploi :

- Sous l'autorité du responsable du bureau d'étude bâtiment et en collaboration avec les architectes et agents techniques du bureau d'étude bâtiment et les agents des autres bureaux d'études.

Autonomie et responsabilités :

- Assurer une gestion des missions qui lui sont confiées
- Responsable de la mise en place d'une gestion rigoureuse
- Soutenir la hiérarchie dans la maîtrise des délais de travaux (concertés et/ou imposés)

Missions :

70 % travail administratif, 30 % travail de terrain

- Travail en équipe
- Gestion du patrimoine communal
- Suivi des chantiers
- Savoir utiliser office (Word – Excel – Autocad)
- Faire preuve de connaissance en marchés publics est un plus.

La liste ci-dessus comprend les activités et tâches de l'emploi. Cependant, il ne s'agit pas d'une liste complète et détaillée. La personne en place peut donc être amenée à effectuer d'autres activités dans le cadre de son emploi (classement, gestion des archives, ...).

Conditions requises pour l'entrée en fonction :

- Etre en possession d'un diplôme de l'enseignement Secondaire Supérieur Technique (ETSS en construction, voirie, électromécanique, travaux publics, etc...

ou

Etre en dernière année d'étude mais le contrat ne pourra débuter qu'après présentation du diplôme

- Disposer du permis B
- Etre de bonne conduite vies et mœurs

- Réussir l'examen de recrutement tel que prévu au statut :

1. Epreuve de connaissances générales

Rédaction d'un texte sur un sujet spécifique en relation avec la fonction.

L'orthographe, les facultés rédactionnelles, la structuration du texte seront jugées dans cette épreuve.

Cotation : 20 points

2. Epreuve de connaissances techniques

a) Epreuve écrite

Questions sur les connaissances techniques liées à la fonction

Technologie des matériaux, résistance des matériaux

Lecture de plans

Topographie et petits projets bâtiments

Conception et dessin d'éléments de projet bâtiment

Gestion des risques (sécurité passive et active).

Notions de Gestion d'équipes

Liste susceptible d'adaptation en fonction des nouvelles législations et/ou nouvelles techniques. Dans ce cas, information en sera donnée aux candidats

Cotation 30 points

b) Epreuve orale

Défense de l'épreuve écrite et discussion sur des sujets d'ordre technique et visant à apprécier la valeur du candidat sous l'angle de la maturité et de sa motivation.

Cotation 50 points

Contrat :

- APE à durée déterminée 6 mois avec possibilité d'un CDI
- Temps plein (38 heures/semaines)
- Traitement de base, barème RGB D7 (Brut 2687.59 €– Net 1922.31 € : pécule et allocations réglementaires non comprises, avec la possibilité de valoriser l'ancienneté acquise dans le secteur privé (6 années maximum) et dans le secteur public (prise en compte de toutes les années).
- Chèques repas : 5 euros par jour presté (retenue 1,25 €)



INTÉRESSÉ ?

Envoyer le dossier complet de candidature, en **mentionnant impérativement la référence : « recrut 2022-18- Agent technique (D7) - bureau d'études bâtiment ».** **Pour le 20/09/2022 au plus tard :**

Exclusivement via le lien suivant :

<https://mons-formulaires.guichet-citoyen.be/candidature-agent-technique-d7/>

Le dossier de candidature devra obligatoirement contenir les documents suivants :

- CV + lettre de motivation
- Copie du diplôme requis (les diplômes étrangers doivent être accompagnés de l'équivalence délivrée par la Fédération Wallonie/Bruxelles et obligatoire pour les employeurs du secteur public).
- Copie obligatoire du permis B
- Un extrait de casier judiciaire (moins de 3 mois) devra être fourni à l'entrée en fonction.

LES DOSSIERS NON COMPLETS NE SERONT PAS TRAITES.

Contact : Service GRH

(065/405836).